CONTACT LOCAL

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ACAT

Jean-Luc Martin au : 01 40 40 42 43
ou jeanluc.martin@acatfrance.fr
ou sur le site de l'ACAT-France :
www.acatfrance.fr

L'ENGAGEMENT DE L'ACAT

> Combattre la torture

> Abolir les exécutions capitales

> Protéger les victimes

Dans le monde entier. Pour qui que ce soit.
Sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse.
En toute indépendance. Unis dans l'œcuménisme.

MAQUETTE ACAT-France

AGIR EST EFFICACE

UN PEU DE SÉRÉNITÉ POUR TROIS FRÈRES SYRIENS VICTIMES DE TORTURE

Après deux années d'angoisse et d'attente, c'est une fratrie entière qui a pu retrouver un peu de sérénité en France, grâce au travail de l'ACAT. O.A, B.A et A.A sont trois frères de nationalité syrienne. Originaires de la région de Deraa, où est née la contestation contre le régime de Bachar El Assad, ils ont dû fuir leur pays en 2011 après avoir été victimes de persécutions, de menaces et de tortures dont ils portent aujourd'hui encore les stigmates. Le service Asile de l'ACAT, qui soutient chaque année plus de 200 demandeurs d'asile dans leurs démarches juridiques, les a accompagnés dans leur parcours. Deux des frères ont obtenu le statut de réfugié devant l'Office de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA), tandis que le troisième a dû batailler devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) pour faire reconnaître sa qualité de réfugié – il vient, en février 2014, d'obtenir gain de cause. Même s'ils continuent de craindre pour le sort des leurs restés en Syrie, ces trois jeunes hommes vont enfin pouvoir se reconstruire en France en poursuivant des études universitaires brutalement interrompues ou en occupant un emploi stable.

EN 2013, GRÂCE À VOTRE ACTION, NOUS AVONS MIS FIN AU CALVAIRE DE PLUS DE 100 PERSONNES

NOTRE ENGAGEMENT

> Lutter contre la torture
> Abolir les exécutions capitales
> Protéger les victimes
> Vivre l'œcuménisme

NOTRE FORCE

- 38 500 adhérents et donateurs
- 350 groupes en France
- Un réseau mondial de 30 ACAT

NOTRE ACTION

> Mobiliser les chrétiens
> Sensibiliser le grand public
> Agir par la force de nos signatures
> Faire pression sur les gouvernements

PAYS DANS LESQUELS L'ACAT-FRANCE EST INTERVENUE EN 2013

NOTRE FIERTÉ

- Contribuer chaque année à mettre fin au calvaire de plus de 100 personnes.
- Agir indépendamment de toute pression, de tout préjugé, de toute discrimination.
- Être des chrétiens engagés pour le respect de la dignité humaine.

ACAT France
AGIR. PRIER. VIVRE L'ŒCUMÉNISME

www.acatfrance.fr

MAQUETTE Coralie Pouget

APPEL DU MOIS

Agir avec l'ACAT France

© Javier García

JUIN 2014

MEXIQUE

LE CALVAIRE DES MIGRANTS

Les milliers de migrants sans papiers, qui transitent par le Mexique chaque année pour atteindre les États-Unis, subissent de plein fouet la violence et les tortures de bandes criminelles et des représentants de l'autorité.

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE
7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris
Tél. 33 (0)1 40 40 42 43 • Fax 33 (0)1 40 40 42 44 • acat@acatfrance.fr • www.acatfrance.fr

MEXIQUE
LE CALVAIRE DES MIGRANTS

Chaque année, un peu plus de 400 000 migrants centraméricains sans papiers transitent par le Mexique afin d'atteindre les États-Unis pour de meilleures conditions de vie. Ils voyagent de façon très précaire, sur le toit des trains de marchandises, en suivant les principales routes qui traversent le pays. Dans l'indifférence quasi totale, ils entreprennent entre quinze et vingt jours d'un très dangereux périple.

TORTURES, EXÉCUTIONS SOMMAIRES ET DISPARITIONS FORCÉES

Les migrants représentent une manne financière lucrative pour les bandes criminelles qui les séquestrent, torturent, rançonnent et exploitent (dans des réseaux de prostitution ou de travail forcé), le plus souvent grâce à des complicités au sein de l'armée, des forces de police municipales, des États fédérés et fédéraux et de l'Institut national de migration.

Les migrants sont également victimes de l'usage excessif de la force, d'agressions sexuelles, de mauvais traitements, d'extorsions, d'arrestations violentes, de détentions arbitraires et de tortures de la part de représentants de l'État. Les tortures servent souvent à leur extorquer des aveux pour les rendre coupables d'infractions graves ou à les expulser rapidement.

Dans un grand nombre de cas, ces tortures se soldent par une disparition forcée ou une exécution sommaire. Sur les 26 121 cas de disparitions officiellement reconnues entre 2006 et 2012, une grande partie concerne des migrants. Des charniers de dizaines de migrants portant des stigmates de tortures sont régulièrement découverts. Dans la seule commune de San Fernando à Tamaulipas, 49 fosses ont été recensées entre août 2010 et août 2013, contenant les cadavres d'au moins 301 migrants.

La plupart du temps, les victimes ou leurs familles ne portent pas plainte par manque de moyens ou par crainte de représailles. Lorsqu'elles osent le faire, elles sont en butte à des menaces tandis que les autorités ne procèdent que très rarement à des enquêtes et pratiquement jamais à des poursuites pénales.

LEURS DÉFENSEURS ÉGALEMENT EN DANGER

Dans de nombreux États fédérés, face à l'inaction des autorités, des défenseurs des droits de l'homme ont créé des refuges et des associations pour fournir un abri, de la nourriture et des habits, ainsi qu'une aide juridique aux migrants. Ils dénoncent publiquement cette crise humanitaire et ces atteintes graves aux droits de l'homme, notamment à l'encontre des migrants les plus vulnérables comme les femmes et les mineurs isolés. En guise de rétorsion, les employés et les bénévoles de ces organisations sont menacés, intimidés et agressés. Parfois, les élus locaux cherchent à les discréditer et alimentent l'hostilité à leur égard. Les enquêtes n'aboutissent jamais si bien que les responsables de ces attaques criminelles jouissent d'une impunité totale.

ZOOM

LA TORTURE DES MIGRANTS À COAHUILA

À Saltillo, dans l'État de Coahuila, au premier semestre 2013, l'ONG Maison du migrant a recensé 35 migrants torturés par des policiers municipaux. Suivant un schéma récurrent, les tortures obligeaient les migrants à se déclarer coupables d'une infraction, à verser une caution et à rentrer dans leur pays.

Le 15 mai 2013, des policiers ont arrêté arbitrairement six jeunes centraméricains dans une chambre d'hôtel. Ils les ont torturés pendant vingt heures (coups, décharges électriques, *waterboarding*, tentatives d'asphyxie et simulacres d'exécution). Sous la contrainte, les migrants se sont déclarés coupables de vente de drogue. Ils ont été placés en liberté conditionnelle sous caution et attendent de rentrer chez eux. Menacés de représailles, ils n'ont pas porté plainte.

Les membres de la Maison du migrant ont été la cible répétée de menaces, vols et agressions en 2012 et 2013.

LA NUIT DES VEILLEURS

VENEZ PRIER POUR LES VICTIMES DE LA TORTURE

Dans la nuit du 26 juin 2014

À l'occasion de la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture (26 juin), l'ACAT appelle chaque année les chrétiens de toutes confessions à se relayer pour une nuit de prière continue pour ceux qui sont livrés aux mains des bourreaux. Des milliers de chrétiens répondent à cet appel, dans plus de cinquante pays.

www.nuitdesveilleurs.com

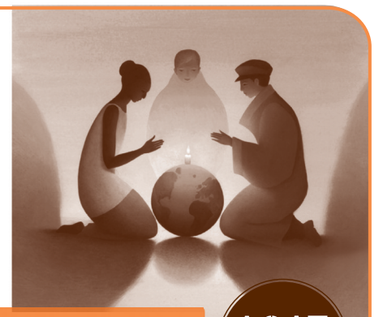

RETROUVEZ LES INFOS & LES ÉVÉNEMENTS
www.nuitdesveilleurs.com

ACAT agit

PASSEZ À L'ACTION

Vous voulez agir

- Écrivez à Miguel Ángel Osorio Chong avant le 10 juillet 2014

Mode d'emploi

- Découper ou recopier la lettre d'intervention ci-dessous
- Préciser vos nom et adresse
- Signer la lettre
- L'affranchir à 0,95 euro et l'envoyer à l'adresse mentionnée

NB : *La lettre d'intervention est aussi disponible et téléchargeable au format A4 sur notre site Internet : www.acatfrance.fr – Rubrique « Agir/militer/outils »*

Ministre de l'Intérieur
Miguel Ángel Osorio Chong
Bucareli 99, col. Juárez, Cuauhtemoc
Distrito Federal, México, C.P. 6600
Mexique
secretario@segob.gob.mx

À , le

Monsieur le Ministre,

À l'aune d'informations communiquées par l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France), je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation concernant les multiples violations des droits de l'homme dont sont victimes les migrants centraméricains qui transitent par le Mexique.

De nombreux rapports mettent en évidence des connivences d'agents de l'État dans des enlèvements, tortures et extorsions de migrants par des bandes criminelles, ainsi que des implications directes des représentants de l'autorité dans des agressions sexuelles, des mauvais traitements, des détentions arbitraires et des tortures. Les défenseurs des droits de l'homme, mobilisés pour la protection de ces migrants, sont également la cible d'attaques récurrentes.

Malgré l'ampleur de cette crise humanitaire et le fait que des milliers de migrants soient portés disparus, aucune enquête n'est diligentée dans l'écrasante majorité des cas, et les auteurs de ces exactions jouissent d'une impunité totale.

En conséquence je vous demande de :

- faciliter l'accès aux mécanismes de dépôt de plainte pour les migrants afin qu'ils puissent signaler l'ensemble des atteintes à leurs droits sans craindre une expulsion ;
- créer une base de données unique recensant les migrants disparus pour collecter les informations pertinentes précédant la disparition, ainsi que l'ADN, afin d'identifier les victimes retrouvées ;
- diligenter des enquêtes systématiques sur les infractions commises à l'encontre de migrants, en définissant des protocoles rigoureux à suivre par les forces de police ;
- garantir la protection des défenseurs des droits des migrants ;
- veiller à sanctionner les auteurs de violations des droits de l'homme à l'encontre des migrants et de leurs défenseurs.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signature

Nom :
Adresse :

L'ACAT-France est affiliée à la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), ayant statut consultatif auprès des Nations unies